



FRANÇAIS

Exigences pour tiers du Programme d'Agrément de l'IASF :

Pour les **Championnats du Monde de Cheerleading 2024**, un justificatif des qualifications des entraîneurs est obligatoire. Afin de rendre ce processus aussi fluide que possible pour tous les entraîneurs participant aux mondiaux, l'IASF offrira des opportunités aux plates-formes d'éducation existantes de faire approuver leurs qualifications. Ci-dessous se trouvent les exigences pour les plates-formes d'éducation de tiers cherchant l'approbation de l'IASF.

Pour qu'un programme d'accréditation de tiers soit approuvé par l'IASF, il doit répondre obligatoirement aux critères suivants :

- Doit être conforme aux règles de l'IASF (des modifications mineures seraient permises).
- Tous les composants doivent être conformes à l'éthique de progression dans l'éducation de l'IASF, y compris l'obligation d'avoir des connaissances et de l'expérience de niveau préalable avant l'achèvement d'autres qualifications (du Niveau 2 et plus).
- Doit avoir une éducation visible du cours.
- Doit fournir une formation et des tests à tous les niveaux requis par les entraîneurs pour leurs équipes participant aux Mondiaux de l'IASF.
- Doit inclure à la fois des éléments de sécurité primaire pour l'enfant, de développement et d'éducation des entraîneurs.
- Composant d'évaluation: doit inclure un composant d'évaluation substantiel où les entraîneurs passent un examen (en ligne ou en personne) sans l'aide des formateurs du cours.
- Doit avoir une base de données accessible des entraîneurs qualifiés pour la vérification de l'IASF.